

COURSE DE LA SANT JORDI - REGLEMENT

La 7ème course de la Sant Jordi , objet du présent règlement, se déroulera le 09 avril 2017 à partir de 09h30 à Canohès. Elle est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1 - Organisateur :

Mairie de Canohès, 1 avenue El Crusat, 66680 CANOHES
Tel : 04 68 54 77 03 ou 04 68 85 39 56 ou 06 05 13 03 67
FAX : 04 68 55 47 43 Renseignements : santjordi66680@gmail.com

2 - Parcours :

➤ 2-1 Course :

- à partir de la catégorie Cadet : 13,6 KM en 1 boucle à faible dénivelé. Départ à 09h30.
Cette course est inscrite au Challenge de l'Indépendant et au Challenge du Canal.
Le départ et l'arrivée sont situés à la Halle des Sports de Canohès. Deux ravitaillements, dont l'un plutôt liquide, seront installés sur le parcours et un autre au point de départ / arrivée.
La signalisation est faite dans le respect des règles en vigueur et sera retirée dès la fin de la manifestation.
Le parcours ne permet pas la participation des athlètes handisports.
Un vélo ou une moto ouvrira la course et un autre la fermera.
- Parcours Mig : 6 KM en 1 boucle à faible dénivelé. Départ à 09h30. Le départ et l'arrivée sont situés à la Halle des Sports de Canohès. Un ravitaillement sera installé sur le parcours et un autre au point de départ / arrivée.
La signalisation est faite dans le respect des règles en vigueur et sera retirée dès la fin de la manifestation.
Le parcours ne permet pas la participation des athlètes handisports.
- Parcours Minimes : 1 boucle de 4,3 KM à faible dénivelé. Départ vers 11h.
- Parcours Benjamins : 1 boucle de 2,60 KM à faible dénivelé. Départ vers 11h.
- Parcours Poussins : 1 boucle de 1,70 KM à faible dénivelé. Départ vers 11h.
- Parcours Eveil athlétique : 1 boucle de 0,945 M à faible dénivelé. Départ vers 11h.
Les coureurs « éveil athlétique » et « poussin » pourront être encadrés sur leur parcours. Un coureur ouvrira la course et un autre la fermera.
Concernant les parcours des Benjamins et des Minimes, un coureur ou un vélo ouvrira la course et un autre la fermera.

- 2-2 Marche : une boucle de 6 KM. Départ à 09h35. Pas besoin de certificat médical.

3 - Conditions de participation :

La participation à la manifestation est conditionnée à :

➤ 3-1 Catégorie d'age :

Catégorie	Eveil Athlétique	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Espoir	Senior	Master V1	Master V2	Master V3	Master V4	Master V5
Année de naissance	2008 à 2010	2006 et 2007	2004 et 2005	2002 et 2003	2000 et 2001	1998 et 1999	1995 à 1997	1978 à 1994	1968 à 1977	1958 à 1967	1948 à 1957	1938 à 1947	1937 et avant

Les participants de la catégorie Cadet/Cadette devront fournir une **autorisation parentale signée et un certificat médical** (voir point ci-après). Seuls les jeunes ayant fournis un certificat médical et leur autorisation parentale signée pourront participer .

Concernant les Minimes et les catégories inférieures, seule l'autorisation parentale signée sera demandée.

Les enfants doivent disposer d'une assurance personnelle couvrant les activités extra-scolaires.

➤ **3-2 Certificat médical :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

A) Pour les licenciés :

- Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- Soit d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

B) Pour les non licenciés :

- Un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie (aucune copie ne sera faite sur place). Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les organisateurs conservent le certificat médical.

Aucun autre document n'est accepté, y compris les licences d'autres fédérations sportives (football, rugby...)

Sans certificat spécifique, les coureurs seront refusés.

➤ **3-3 Inscriptions :**

A) Pré-inscriptions :

- en ligne sur le site www.canohès.fr pour les parcours de 13.6 et 6 km. Clôture des pré-inscriptions en ligne le vendredi 07 avril à 16h.
- sur place le 08 avril à la Halle des Sports de Canohès de 14h à 18h pour tous les parcours.

B) Inscriptions :

Le jour de l'épreuve, de 07h30 à 9h10, à la Halle des Sports de Canohès.

Retrait des dossards samedi 08 avril de 14h à 18h et le 09 avril de 7h30 à 10h45 selon les parcours.

La demande d'inscription sera complète lorsqu'elle comprendra :

- le bulletin d'inscription complété et signé,
- la licence correspondante ou la présentation d'un certificat médical comme précisé ci-dessus (excepté pour les minimes et catégories inférieures)
- les droits d'inscription
- l'autorisation parentale pour les mineurs (l'enfant doit disposer d'une assurance personnelle couvrant les activités extra-scolaires).

C) Le droit d'inscription :

- Course 13,6 KM : 10 € par coureur jusqu'au 08 avril 18h00.
Le jour de la course, 12 € dans la limite des dossards disponibles.
Pour les cadets, tarif unique de 5 €.
Retrait des dossards possibles jusqu'à 20 minutes avant le départ.
Dotation à l'inscription : sac + dossard.
- Course 6 KM : tarif unique 5 € par coureur.
Retrait des dossards possibles jusqu'à 20 minutes avant le départ.
Dotation à l'inscription : lampe frontale ou sac + dossard.
- Courses enfants, minimes et catégories en dessous : 1 € par coureur. Inscriptions la veille et le jour de la course uniquement.
Dotation à l'inscription : boussole
- Marche : 2 €

Les chèques seront établis à l'ordre du Trésors public.

Rétractation : Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Le seul fait de s'inscrire implique l'acceptation du présent règlement.

D) Dossard :

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4 - Classement et récompenses :

Pour le 13,6 KM, il sera établi un classement scratch masculin et féminin et un classement par catégories (Cadet à Master) pour les coureurs masculins et féminines.

Récompense aux trois premiers (non cumulable) des catégories Cadet, Junior et Espoirs en masculin et féminines,

Récompense au premier masculin et à la première féminine des catégories Sénior et Master 1, Master 2, Master 3, Master 4, plus une dotation aux 2^{ème} et 3^{ème}.

Récompense au premier masculin et à la première féminine de Canohès,

Récompense aux trois équipes les plus représentées (hors Canohès).

Pour le 6 KM, il sera établi un classement scratch masculin et féminin. Les trois premiers seront récompensés.

En cas de présence sur le parcours de Cadets et Cadettes, le premiers masculin et la 1^{ère} féminine seront récompensés (non cumulable).

Les courses enfants, minimes et plus jeunes se feront sans chronométrage. Un lot sera remis à chaque participant. Seuls les trois premiers de chaque catégorie bénéficieront d'une récompense supplémentaire.

Publication des résultats : Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée, dans le journal « L'Indépendant » et sur les sites internet habituels.

5 - Sécurité et soins :

- Voies utilisées : La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation. Les concurrents devront emprunter impérativement le côté droit de la chaussée et respecter les règles de sécurité et du Code de la Route. La circulation des véhicules à moteurs sera gérée par les signaleurs et la police municipale ou ASVP.
- Sécurité des concurrents : La sécurité est assurée par les organisateurs avec le concours des signaleurs et d'une association de secourisme agréée. Leurs consignes devront être respectées. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche. Une liaison continue entre les organisateurs, et les secours sera réalisée.

6 - Assurance :

Les organisateurs sont couverts une responsabilité civile souscrite auprès de la SMAACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

7 - Contrôle antidopage :

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage. L'organisateur s'engage à mettre à disposition des locaux permettant les contrôles suivant les articles L230-1 et suivants du Code des Sports.

8 - Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des stands de ravitaillement, entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

9 - Droit à l'image et CNIL :

Les données à caractère personnel seront traitées informatiquement par la Mairie de Canohès ainsi que la FFA. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données personnelles les concernant, ainsi que d'un droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser une demande écrite auprès de la Mairie de Canohès et d'adresser un courrier électronique à la FFA à l'adresse suivante : cil@athle.fr.

De par leur participation, les concurrents renoncent à tout droit personnel à image et autorisent l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

10 - Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification concernant l'organisation de la course ou pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

11 - Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement en se présentant physiquement à la Mairie, muni d'une pièce d'identité et dans un délai de 10 jours calendaires après la date prévue de la course, mais ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.